



Cotonou, le **31 JAN 2023**

N° *04*...MTEP/DC/SGM/DGFP/DECRD/SA

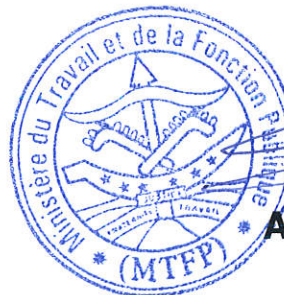
Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique

COMMUNIQUE

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

En application de la décision du Conseil des Ministres en sa session du 18 janvier 2023, les trois cent cinq (305) enseignants n'ayant pas pris part à l'évaluation des connaissances intellectuelles et professionnelles et radiés de la Fonction publique, sont invités à se rapprocher de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances de leur ministère de tutelle, notamment le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ou le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle pour leur reprise de service au plus tard le vendredi **24 février 2023**.

Passé ce délai, ceux qui n'auront pas repris service auraient choisi délibérément de refuser leur réintégration dans la Fonction publique.



[Signature]
Adidjatou A. MATHYS